

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE - RAPPORT DU 05.03.2013

THÉRAPIES COMPLÉMENTAIRES :

LEUR PLACE PARMIS LES RESSOURCES DE SOIN

Un groupe de travail, composé de trois membres de l'Académie Nationale de Médecine, a remis un rapport sur le thème ci-dessus. Les "thérapies complémentaires" concernées sont l'acupuncture, l'hypnose, l'ostéopathie & le Tai-Chi.

En **introduction**, ce groupe de travail constate que *"le comportement du public vis-à-vis de la médecine est ambivalent : (...) séduit par les avancées de la recherche, il est en même temps déçu, et parfois révolté, par les nombreux domaines où les résultats des traitements sont insuffisants, ou encore inquiet des inconvénients dont leurs effets sont assortis [c'est nous qui soulignons]. C'est souvent dans cet esprit de relative défiance vis-à-vis de la médecine que les patients se tournent, sans en informer leur référent médical, vers des pratiques non conventionnelles dont les vertus leur ont été vantées par les multiples sources d'information non contrôlée qu'offre notre société"*.

Constat lucide mais bien tardif, en ce qui concerne la première phrase, en effet... En réalité, constat des limites de la médecine "conventionnelle", aux yeux d'un public "parfois révolté" (sic !), d'où l'admission, quasi contrainte, de la **nécessité de la "compléter"** pour satisfaire un public 'mal informé'. Pauvre public, **soumis à une 'mal-information' "non contrôlée"**! Heureusement que nos Académiciens, qui détiennent la '**science contrôlée**', sont là pour remettre ce public d'incultes dans le 'droit chemin'... Merci à eux ! Certes, le '**quatrième pouvoir**' existe bel et bien : les médias, qui ne sont pas une entité unique, uniforme et univoque, peuvent avoir une influence considérable et pas toujours bénéfique, mais il y a de bons médias, comme de bons médecins... et le contraire est tout aussi vrai... De plus, la source d'information la plus élémentaire, et parfois la plus fiable, le '**bouche à oreilles**', fait son travail tout aussi efficacement. La preuve... **même des médecins y ont recours pour leurs besoins personnels et familiaux** ! Présenter la réalité du monde médical sous la forme choisie par nos 'vénérables Académiciens' est bien tendancieux...

D'ailleurs, le texte du rapport ajoute : *"Le recours à ces pratiques est aujourd'hui tel que leur diffusion a pris une étonnante extension : il a été avancé que près de 4 français sur 10 leur font appel, et tout particulièrement les malades atteints du cancer (Miviludes, santé et dérives sectaires, la Documentation française)"*

Les déclarations de la Miviludes sont-elles une "source d'information contrôlée", si chère à nos Académiciens?

Le 22 janvier dernier, à 14H30, devait être voté au Sénat, l'immunité juridictionnelle de la Miviludes.

"En clair, il était question d'empêcher toute forme d'action juridique contre les membres de cette 'Mission Interministérielle de lutte contre les dérives sectaires'" (Alternative Santé n°33). La Miviludes dépend du Premier ministre. L'avantage de cette immunité juridictionnelle est évidente : la Miviludes ne pourrait plus être attaquée pour ses accusations contre les organisations ou associations qu'elle qualifie de 'sectes'. Il suffisait de voter ce texte en catimini...

Mais hélas (!?), **trois 'sectes' mentionnées dans le rapport de la Miviludes viennent de gagner en justice contre la France pour violation de la liberté de pensée, de conscience et de religion**. En outre, l'une d'entre elles a obtenu gain de cause auprès de la Cour Européenne des Droits de l'Homme (C.E.D.H.) contre la France, qui se trouve être condamnée à verser six millions d'euros à cette association cultuelle, le Gouvernement français ayant refusé un règlement amiable du contentieux. La France, un des pays fondateurs du Conseil de l'Europe, lui-même à l'origine de la C.E.D.H. !

"Source d'information contrôlée" que les rapports de la Miviludes ? On voit dans quelle 'disgrâce' cette dernière a fait tomber la réputation de la France...

Que les affirmations de la Miviludes aient été exagérées ou pas, **le fait est que de plus en plus de malades en France, comme dans les autres pays européens, ont recours aux "thérapies complémentaires", même en cas de cancer. Il ne s'agit pas de nier la réalité de certaines 'dérives' de quelques thaumaturges et autres charlatans**. Que les pouvoirs publics souhaitent protéger le peuple des procédés malhonnêtes de quelques délinquants 'thérapeutes', soit ! Mais il y a bien plus important à faire contre la criminalité dans le domaine de la santé et de la maladie... L'actualité se charge de nous le rappeler tous les jours...

Dans la suite de son introduction, le rapport précise son choix terminologique : *"De ces termes en usage, thérapie complémentaire nous semble le meilleur, car il évite l'appellation tout à fait injustifiée de "médecines" et implique que ces pratiques ne sont que de possibles compléments aux moyens de traitement qu'offre la médecine proprement dite, à laquelle elles ne sauraient se comparer ni se substituer ; elles sont d'ailleurs définies par le MeSH (medical subject headings) sous le vocable complementary therapies. L'appellation soins de support est également satisfaisante, notamment dans le cas particulier de leur utilisation en oncologie. Nous désignerons dans ce rapport ces pratiques "thérapies complémentaires" (ThC) et souhaitons que cet usage soit largement adopté"*.

Tant qu'il ne s'agit que de 'mots', il n'y a pas lieu d'ergoter... **sauf quand les 'mots' cachent d'autres 'maux'...**

La médecine, telle que le définit le Robert, signifie : *"Science qui a pour objet la conservation et le rétablissement de la santé ; art de prévenir et de soigner les maladies de l'homme"*. Définie ainsi, **la médecine est unique par essence, mais elle dépasse largement la définition restrictive** qu'en fait l'Académie ; en effet, pour cette dernière il ne s'agit que de la médecine allopathique et de ses traitements, les autres "thérapies" ne venant que compléter l'allopathie. Or la médecine c'est aussi la "conservation de la santé et l'art de prévenir les maladies". Dans la liste MeSH des thérapies complémentaires, en fin de rapport, sont énumérées 17 grandes rubriques de disciplines qui relèvent pour un grand nombre d'entre elles d'une démarche conservatrice de la santé, de la prophylaxie et de la prévention. Citons, entre autres, pour les plus remarquables, l'auriculothérapie (une réflexologie), l'homéopathie, les thérapies corps-esprit, les médecines traditionnelles, les manipulations de l'appareil locomoteur, la naturopathie, la phytothérapie, la réflexothérapie, etc.

Tout cet ensemble participe au double volet de la **Médecine, Préventive et Curative, l'allopathie étant l'expression hippocratique du traitement par les contraires, l'homéopathie celle du traitement par les semblables**.

Depuis, il y a eu La Science... qui a balayé des millénaires de connaissances maintes fois expérimentées... **Si cette attitude est "scientifique", donc rationnelle, en est-elle raisonnable pour autant ?**

Mises à part les remarques ci-dessus, l'expression de **"thérapies complémentaires" est satisfaisante** : 'thérapie' vient du grec therapeuein, qui signifie prendre soin de, soigner ; 'médecine' vient du latin medicare, qui signifie prendre soin de, soigner... C'est blanc bonnet et bonnet blanc... N'en déplaise à nos Académiciens, les autorités européennes parlent de C.A.M., **Complementary et Alternative Medicine** !

L'introduction de ce rapport poursuit : *“L'insertion des ThC dans les soins dispensés par les hôpitaux, notamment les C.H.U., nous semble présenter un réel intérêt, si elle est comprise non comme une reconnaissance et une valorisation de ces méthodes, mais comme un moyen de préciser leurs effets, de clarifier leurs indications et d'établir de bonnes règles pour leur utilisation. Elle est à l'origine de ce rapport qui a pour propos :*

- *de faire le point*
 - *sur les connaissances scientifiques relatives à ces techniques , leur efficacité au regard de la médecine fondée sur les preuves et leurs dangers éventuels*
 - *sur la formation et les conditions d'exercice de ceux qui les pratiquent*
 - *sur l'état présent de leur utilisation dans les hôpitaux et centres d'oncologie*

- *de faire des recommandations propres à contenir au mieux le recours aux ThC dans un usage raisonnable et à conforter les hôpitaux dans la fonction d'expérimentation et d'évaluation qui doit rester principalement la leur”.*

Ni reconnaissance, ni valorisation, mais volonté de codification et de clarification des ThC : telle est la position de l'Académie, nouvelle, adoptée par la force de la réalité du terrain... Elle est dans son rôle de “garde-fou” après tout.

Reste à savoir si les procédés pour y parvenir seront appropriés... Nous en parlerons lors d'une prochaine lettre d'information.

Ronald GRAVE